

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 février 2020 à 19 heures

COMPTE RENDU

ETAIENT PRÉSENTS : M. NOLOT Philippe – M. STIER Dominique – Mme MEGY Marie-Claude - M. DURAND Christophe – M. THOULET Alain - Mme DAGONNEAU Céline – Mme LAGUIGNER Carole – M. GOFFIN Christophe – M. MARTINET Daniel – M. RIOST Lionel – Mme GAUJOUR Frédérique – M. CLOUSEAU Antoine

ETAIT ABSENT :

M. LAGUIGNER Stéphane

MM. GOFFIN et CLOUSEAU sont arrivés en cours de séance, respectivement à l'ordre du jour n°2 et l'ordre du jour n°5.

1 - Convention de servitudes des chemins ruraux pour le projet éolien

Dans le cadre du projet éolien, la société RES demande qu'une promesse de convention de servitude sur les chemins ruraux de la commune de TANNAY soit souscrite. La promesse de convention portera sur la réalisation d'une servitude de passage, de réalisation d'aménagement, de passage de câbles et de survol. Elle sera conclue pour une durée de validité de 5 ans (60 mois) mais pourra être prorogée automatiquement de 3 années (36 mois) supplémentaires dans le cas où les autorisations administratives relatives au projet ne seraient pas obtenues et purgées de tous recours à l'expiration du délai initial.

↳ **Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite promesse de convention de servitude sur les chemins ruraux nécessaires à la construction du projet éolien Fleur du Nivernais.**

Adopté à 8 voix Pour et 2 abstentions.

2 - Notification de la contribution communale du SDIS pour 2020

La contribution de la commune au titre de l'année 2020 prend en considération les nouvelles modalités de calcul ainsi que l'évolution globale des contributions communales votée par le conseil d'administration du SDIS du 26 novembre dernier, limitée à + 1%. La contribution pour 2020 s'élève à **23 050,55 €**.

A compter de l'exercice 2020, les contributions communales sont définies sur la base de 3 critères :

- ❖ Un critère « richesse » basé sur le potentiel financier des communes pour 50 %,
- ❖ Un critère « de niveau de service » prenant en compte la couverture opérationnelle et l'appartenance de la commune à un grand pôle urbain pour 37,5 %
- ❖ Un critère démographique basé sur la population DGF pour 12,5 %

A ces critères, s'ajoute un dégrèvement pour les communes et EPCI employeurs de Sapeurs Pompiers Volontaires et signataires d'une convention de mise à disposition opérationnelle avec le SDIS.

↳ **Le conseil municipal approuve le versement de cette contribution.**

3 - Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

A savoir :

| | | |
|-----------------|---|----------|
| - Chapitre 20 : | 2051 licence logiciels | : 2765 € |
| - Chapitre 21 : | 21538 opération 318 évacuation eaux pluviales tanneau | : 2300 € |
| | 21538 opération 319 canalisation eau cimetièr | : 3045 € |
| | 2181 opération 324 signalétiques rues | : 1654 € |
| | 2151 opération 326 réseau de voirie terrain avenue de la Fringale | : 1385 € |
| | 21318 opération 327 grille lavoir de la Tannerie | : 1060 € |

↳ **Le conseil municipal autorise le Maire à mandater ces dépenses d'investissement pour 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2020.**

4 - Devis travaux

• Elagage d'arbres

L'entreprise LAGUIGNER Christophe à AMAZY a été sollicitée pour un devis concernant des travaux d'élagage des arbres situés vers la chaufferie à bois et vers la chapelle pour un coût total de 3804 € TTC.

↳ **Le conseil municipal approuve le devis présenté.**

📌 Mini-stade multisports + piste d'athlétisme

Suite à la simplification de procédure pour la passation de marchés publics, un nouveau devis a été demandé à Casal Sport pour la fourniture et la pose d'une structure mini stadium 25 m x 12 m soit 300 m² comprenant divers équipements sportifs. Le projet total s'élève à 38 560 € HT soit 46 272 € TTC.

Un autre devis a été demandé à SIGNANET à DECIZE pour la réalisation d'une piste d'athlétisme, son coût s'élève à 1880 € HT soit 2256 € TTC.

SOIT UN COÛT TOTAL DE 48 258 € TTC. Ce projet est subventionné à hauteur de plus de 76 %.

↳ **Le conseil municipal décide d'accepter les devis proposés et charge le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2020.**

5 - Demande de subvention

📌 Flotteurs FM

La radio Flotteur FM sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour l'année 2020.

↳ **Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 €.**

📌 Prévention Routière

La Prévention routière sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2020.

↳ **Le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 €.**

6 - Questions diverses

📌 Groupement d'achat Isolation combles par le SIEEEN

Le SIEEEN souhaite renforcer sa politique en faveur des actions de maîtrise de l'énergie en organisant un groupement d'achat d'isolation des combles. Afin de pouvoir bénéficier de cette opération, la commune doit décider d'adhérer à la compétence CEP (Conseil en Energie Partagé), d'adopter le règlement d'intervention défini et d'acquitter la cotisation fixée chaque année par le comité syndical.

↳ **Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » selon les conditions proposées par le SIEEEN. Le bâtiment de la Gendarmerie sera présenté pour cette opération d'isolation.**

Le Maire,
Philippe NOLOT

